Malade sur la voie publique. — Hier matin, en passant dans la rue Pasteur, M. Spierewinet, âgé de 42 ans, demeurant à Roubaix, rue Gambetta, 49 bis, se trouvait subitement indisposé.

M. le docteur Bailleux, appelé à lui donner des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Les épaves de la rue. — Un porte-monnaie en cuir noir, contenant une certaine somme d'argent, a été trouvé lundi vers 4 heures de l'après-midi, rue de la Fontaine, par M. Jean Delaby, Parque Georgien, âgée de 12 ans, demeurant 36, rue des Anges.

— Le jeune Sabatier Charles, âgé de 14 ans, boulier, demeurant 98 rue de Lannoy, a trouvé lundi à 6 heures 1/2 du soir, rue de l'Alouette, une pièce de métier en toile.

— Vendredi dernier, Mme Blanche Arnoma, femme Dazin, âgée de 30 ans, demeurant rue Daubenton 183, a trouvé vers 6 heures du soir, devant son domicile, une couverture marinière.

Invasion scandaleuse. — Un procès-verbal a été dressé lundi, à la charge de Lesoile Gervin, 31 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé d'invasion scandaleuse, rue de la Chapelle-Carette.

Les cours de coton. — Les cours du coton étaient hier de 47 50 sur novembre, 47 fr. 68 sur décembre et de 47 fr. 50 sur avril.

Il est intéressant de visiter actuellement les salons de Modes et de Confections pour Dames des Galeries Lillioises.

Les Dames peuvent s'y convaincre de la belle variété des assortiments offerts à des prix avantageux. Demander le catalogue.

LIRE en 4e page : la prime offerte par la **Maison SHETTLE.**

Victor HERMANT, 169me G.de-Rue, ROUBAIX
Photographie Artistique — Couronnes — Articles funéraires. — Spécialité d'agrandissements. — 12 beaux Portraits pour 3 fr. 50 et 6 fr. 50 avec Prime.

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES
Exiger rigoureusement le titre.
Hors Concours : Exposition de Paris 1900

Tout le monde remarque aux *Galeries Lilloises*, le choix immense des *Fourrures* et le bon marché réellement extraordinaire. (15 à 49, rue Nationale, Lille).

WATTRELOS

Accident du travail. — M. Marceau Charbonnier, demeurant rue de Tourcoing, à Roubaix, occupé pour le compte de M. Debaisieux, à la construction d'une maison, au hameau de Crétinier, est tombé d'une échelle et s'est fait une fracture du péroné.

La fraude. — Payen François et Mortreux Anatole, préposés des douanes de la brigade de Wattrelos, de garde lundi vers 6 heures du soir, au « Sentier des Ballons », ont mis en état d'arrestation Pélagie Fontaine, 23 ans, épicheuse, née à Bruges, demeurant à Roubaix, rue Crétin, porteuse de 6 kilog de café vert valant 3 fr.

CROIX

Accident du travail. — M. Marchéal Vincent, âgé de 23 ans, tailleur de pierres, demeurant à Wasquehal, occupé pour le compte de MM. Destrebecqua frères, entrepreneurs à Roubaix, à la construction d'une maison au hameau du Grosquin, a reçu au pouce droit le petit doigt de la main gauche en déchargeant une pierre.

Vol d'un bidon de lait. — Hier vers 9 h. 1/2 du matin, un bidon de 8 litres de lait, que Mme Richard Picavet, fermière au Turcoing, avait déposé sur le mur d'une rue, derrière le cimetière, pendant qu'elle servait quelques clients, a été volé par un malfaiteur inconnu.

C'est une perte de 6 fr. pour Mme Picavet.

WASQUEHAL

Au Conseil municipal. — M. Lejeune, maire de Wasquehal, nous communique la protestation suivante que nous publions avec la même impartialité qui nous avait fait accueillir de MM. Duponchelle et Haag, conseillers :

Aux électeurs de Wasquehal,

Dans des colonnes du conseil municipal, MM. Duponchelle et Haag ont adressé au journal *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* une lettre que le *Journal de Roubaix* a reproduit avec joie.

MM. Duponchelle et Haag déclarent dans cette lettre qu'ils restent acquis au Conseil municipal jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction à propos d'une révocation qu'ils n'avaient demandée. Et ils insinuent que je n'ai pas rempli avec eux et qu'en m'excédant pas à leur désir, j'ai manqué à la parole donnée.

Tiennent avant tout, à l'estime de nos concitoyens, je ne veux pas rester sous le coup d'une telle insinuation.

Je déclare n'avoir pris aucun engagement envers qui que ce soit, si ce n'est celui de ne rien faire jamais sans que la majorité du conseil m'ait autorisé par son vote et d'exécuter toujours les décisions que prendrait cette même majorité qui, en me nommant maire de Wasquehal, m'a accordé une confiance dont je dois me montrer digne.

LEJEUNE MELLINE,
Maire de Wasquehal.

Est-ce un suicide ? — Lundi, pendant une grande partie de la journée, un individu étranger se promenait dans la commune l'air triste. En prenant un verre à l'estaminet Jovenem, près du Pont-aux-Croix, il déclara aux personnes présentes qu'il allait se noyer.

Personne ne tint compte de ses propos, lorsque vers six heures du soir un passant trouva sur le berge du canal, derrière la nouvelle fabrique de produits chimiques Ecken et Leroy, une casquette grise, une veste, un gilet en cheviotte noire et un tablier de cordonnier.

Ces vêtements furent reconnus par plusieurs personnes comme étant ceux du mystérieux personnage qu'ils avaient remarqué dans la journée, rôdant dans les environs.

Hier matin, des recherches ont été faites dans la canal en présence de M. Lejeune-Mollet, mais aucun cadavre n'a été retrouvé.

Cet individu paraissait avoir une trentaine d'années.

Le vol de la Planche-au-Bois. — Joseph Lemaire, le charretier arrêté dimanche matin, comme auteur de vol commis à la boucherie Debilleuse, a été remis en liberté lundi matin, son innocence ayant été reconnue.

TOURCOING

A L'HOSPICE CIVIL

Installation du chauffage par la vapeur à basse pression, et de l'éclairage par l'électricité

Informés que la mission reste de service du chauffage de l'Hôpital Civil par la vapeur à basse pression et de l'éclairage par l'électricité, devait avoir lieu hier après-midi, nous nous sommes rendus à l'établissement hospitalier de la rue Nationale où nous avons rencontré notre jeune confrère, M. Léon Vanhaeke, ingénieur civil, qui a dirigé cette double installation.

Disons tout d'abord que l'idée première de cette installation en tout point remarquable revient au président de la Commission administrative des Hospices, notre excellent député et maire, M. Gustave Dron.

Cette idée il la poursuivait depuis longtemps déjà, et c'est après bien des ennuis de tous les dévouements qu'il a pu en réaliser l'exécution.

Il apporte un rapport dans lequel il montrait les avantages énormes d'un système rationnel de chauffage par la vapeur détendue distribuant la calorique dans tout l'établissement suivant les besoins, et remplaçant ces multiples foyers alimentés par la houille dont l'entretien offre tant d'inconvénients.

Puisque pour chauffer l'hôpital il fallait installer des générateurs de vapeur, M. Dron fut conduit à se dire que cette vapeur pouvait avoir un autre emploi, celui d'actionner une machine motrice qui, elle-même attelée sur une dynamo, fournirait l'électricité nécessaire à l'éclairement, et qu'il devait résulter également de cette substitution à l'éclairage au gaz des avantages précieux et une économie.

Un projet fut dressé et adopté et M. Léon Vanlaethem, chargé de la direction technique. C'est une justice à rendre au jeune ingénieur que l'installation ne pouvait être confiée à plus habile.

Un bâtiment neuf, construit sur les plans de l'ingénieur a été édifié dans l'avenue qui s'ouvre rue Fin de la Guerre, et qui longe le jardin public.

Ce bâtiment est extérieurement d'aspect fort coquet dans sa simplicité et il présente fort bien au milieu des jardins.

Il renferme ingénieusement *ad hoc* pour les appareils qu'il abrite et qui consistent d'abord en une batterie de deux générateurs de la maison Balcock de Wilcox de Paris, un bijou de machine à vapeur verticale à deux volants massifs. Cette machine toute mignonnette n'ne développe pas moins ses 50 chevaux ; une dynamo et tout l'appareillage de distribution, et d'enregistrement du courant électrique installé sur un tableau de marbre, enfin une batterie d'accumulateurs.

Lorsque la machine marche c'est le vapeur qui a servi à la mettre en mouvement qui en s'échappant se répand dans les conduites de chauffage et dans les radiateurs ou poêles à vapeur.

Dans le cas contraire, d'inertie de la machine motrice, voilà que le vapeur pour remplir les générateurs fournissant la vapeur qui passe préalablement par des détendeurs avant de concourir au chauffage des salles et des couloirs.

Le courant de la dynamo multiplaire passe par la batterie d'accumulateurs qui se trouvent toujours ainsi en pleine charge et prêts à parer automatiquement à tout arrêt fortuit de la machine motrice ou de la dynamo génératrice.

Après avoir considéré avec un vif intérêt les appareils dont nous venons de parler, nous avons parcouru plusieurs des salles et couloirs de l'Hôpital.

La température y était excellente partout, l'air n'y était pas son comme cela arrive avec les foyers ordinaires.

Quant à l'éclairage c'est parfait. Le nombre de lampes a été placé en rapport avec l'importance des salles, et par un même commutateur placé très à portée, près de la porte d'entrée de chaque service; on allume à volonté une ou plusieurs des lampes qui s'y trouvent.

Un dispositif tout particulier et très ingénieux étudié tout spécialement, permet la mise en veilleuse des lampes pendant la nuit dans les salles des malades.

Le flamme, au lieu d'être incandescent, est simplement porté au rouge cerise et fournit dans ces conditions, assez de lumière pour se guider.

En résumé, nous avons été charmés de notre visite à l'hôpital et nous avons pu nous rendre compte que la double installation dont nous venons de donner un aperçu, répondra absolument aux prévisions.

Pour la partie chauffage, les appareils proviennent de la maison Hamelle et Grouville de Paris, et tout ce qui a rapport à l'électricité, de la Compagnie générale électrique de Nancy.

Nous espérons que M. Vanlaethem, dès que ses travaux pour la création de la station centrale d'électricité de la place Charles-Roussel, qui en nécessitent le départ, seront confiés, lui laisseront quelques loisirs, nous confiera un rapport détaillé de l'installation du chauffage et de l'éclairage de l'hôpital à laquelle il a présidé avec sa grande compétence technique.

H. D.

SOIRÉE D'ADIEUX

à l'Association amicale de l'Institut Colbert

Lundi soir, à 8 heures 1/2, les Anciens Elèves de l'Institut Colbert, se sont réunis dans la salle des fêtes, café Bonte, place de la République, pour fêter les deux conscrits de l'Association. Un punch fut offert en leur honneur. A l'issue de la réunion, M. Wagnon, président de la société, a adressé aux conscrits des encouragements aux partants, en termes que voici :

Chers Camarades,

Il est de tradition, à l'Association, de convier, les Anciens élèves, à venir prendre le repas des camarades opposés sous les drapeaux.

Cette soirée, est pour nous une occasion de fêter dans le plus complet intérêt, le mais des camarades opposés sous les drapeaux.

Cette soirée, est pour nous une occasion de fêter dans le plus complet intérêt, le mais des camarades qu'elle est l'objet d'une bienveillante démonstration à l'égard des conscrits qui vont nous quitter pour servir la Patrie.

Cette année, il y a bon nombre de vides dans nos rangs. Votre commission, à elle seule, pare quatre de ses membres les plus dévoués; en particulier, votre zèle secrétaire-adjoint, Julien Cazalis, auquel je vous adresse d'adresse les sincères remerciements de l'Association pour les bons et nombreux services qu'il a rendus.

Il est vrai que nos pertes sont en partie compensées par les soldats qui nous sont revenus, les « Anciens » qui ont fait leur dette au pays, sont accourus se retrouver au sein de l'Association. A tous voir, je m'aperçois qu'ils sont dans d'avoir fait leur service. Intérieurement et vous verrez ce qu'ils répondront : ils vous disent qu'ils n'ont rien perdu là-bas ; au contraire, qu'ils y ont gagné. L'armée a fortifié leur caractère, leur a développé le sentiment de respect de la discipline et leur volonté trempée à cette école du commandement, leur a donné une assurance des hommes dans toute l'acception du mot.

Je comprends qu'il est quelquefois bien dur de quitter pendant un an ou deux ans, pour aller en loin apprendre le métier de soldat ; — qu'il est toujours pénible de s'arracher pendant trois ans aux douceurs de la famille et aux plaisirs du foyer, pour aller demeurer à des exercices qui n'ont rien d'attrayant en apparence.

Cependant, sans être trop chauvins, camarades, admettons que cette séparation est utile ; qu'elle est même nécessaire, puisque le repos d'un moment rythmée, prêts à la servir en cas d'éventualité ; de soldats agiles, lui faisons bonne garde; de vaillants défenseurs de la Patrie, prêts à défendre ses droits, tout en protégeant nos biens et nos libertés.

Tout que la guerre sera possible — et il est difficile de prévoir quand elle cessera de l'être, tout en garantissant le droit de vivre et de prospérer de la paix universelle. — Le pacte avec trente de nombreux d'hommes pour la garder, pour le défendre, ces rendus des plus vaillants, des plus sûrs, tout en la jalousant : contre des nations dont les intérêts différents ou leur mauvaise volonté, les font toujours considérer comme des adversaires ou ennemies.

Il faut donc des soldats, conscrits, aujourd'hui votre tour est arrivé. L'heure est sonnée, le pays fait appel à votre concours, à vous d'y répondre sans murmurer. Oublions pour un moment nos affaires ; n'entendez plus que la voix tonne et clame qui vous appelle et partez vaillamment cette mère reconnaissante comme elle saurait vous aimer.

Cette, le service militaire a quelquefois des ennuis ; les charges parfois sont quelquefois pénibles, mais avouez, je même vous ne pas regretter pas le passé. Pour ce siècle ainsi le siècle qui est venu, qui vous a rendu, vous, les Français et que la République est aujourd'hui bien

[illegible] qui sans cesse, [illegible] à ce [illegible] Français que c'est un honneur de faire partie de la Nation de la France. Soubas que le régiment n'admet chez lui que des hommes sans tache. Les indignes n'ont rien à faire dans ses rangs. Ils feront leur intérêt de garder le drapeau, ce dépôt sacré qui n'est confié qu'aux hommes purs.

Mais, mes chers camarades, je viens à la conclusion de l'association. Prions dimanché votre ordre. A cette nouvelle année, ainsi que en ellemême, nous souhaitons à votre ordre, à votre ordre, de l'ensemble, de la correction dans vos manœuvres et vos efforts. Pour cela, nous vous recommandons endurer avec patience les fatigues et les privations de toutes sortes. Ne un mot, efforcez-vous par tous moyens de vous rendre digne de l'honneur de nos soldats, de nos serviteurs.

Si vous m'écoutez, camarades, si vous profitez des précédents d'un ami, vous serez bien bien en dans faire d'être utiles au pays et à la République.

Je lève mon verre aux soldats ; je bois à leur santé, et je leur souhaite bonnoup de bonheur en ce jour, en attendant leur retour parmi nous.

Un vivat chaleureux, proposé par le vice-président de l'Association, a été entonné en l'honneur des conscrits.

M. Catalain, en de faisant l'interprète des soldats, remercie le président des paroles élogieuses à leur adresse. Au nom de tous il dit qu'il tâchera de profiter des conseils donnés et, en partant, il promet de veiller pour le prospérité de l'Association, œuvre éminemment laïque et patriotique.

La soirée s'est terminée alors dans la plus grande animation. A tour de rôle les anciens élèves se sont fait applaudir par des chants et déclamatiques.

Accidents de travail. — Mlle Marie Dejonkère, 12 ans, ouvrière de l'établissement Dmonchel-Gross fils, rue des Carliers, a été blessée à l'œil gauche en nettoyant un cylindre du son métier. Plaie pénétrante de la cornée.

Docteur Vienne, 6 jours, sauf complications.

— M. Albert Chlewaert, 26 ans, ancelleur chez Sion et Vienne, fabricants, rue des Carliers, s'est blessé à la main en voulant couper une chaîne.

Docteur Vienne, 8 jours.

Les arrivages aux halles. — Il est arrivé hier aux halles : marée 70 kilos ; harengs, 1260 k. ; moules 115 k. ; pommes de terre 1300 k. ; carottes, 500 k. ; oignons, 300 k. ; pommes, 475 k. ; poires, 125 k. ; beurre, 30 k.

Faut pas s'gêner. — Contravention a été dressée à charge d'un jeune employé du commerce William N..., 20 ans, pour avoir uriné dans un soupirail de cave.

Société d'anciens sous-officiers et soldats. — La commission informe MM. les sociétaires que le banquet annuel de St-Martin, aura lieu dimanche prochain 10 novembre à 1 heure 1/2 très précises du soir, dans la salle des fêtes du Casino, rue Nationale.

A 7 heures du soir, grand bal absolument réservé aux familles des sociétaires.

Les anciens soldats qui désirent entrer dans la société seront admis au bal sur la présentation de leur livret militaire.

Ecole rue du Calvaire. — Les jeunes gens faisant partie de l'Association des Anciens élèves, désirent d'assister au coté d'action qui eut offert le samedi soir 9 courant, à leurs camarades partant aux régiment, sont priés de se faire inscrire à l'école du Calvaire, rue du Calvaire, de 7 h. et 8 h. 1/2 du soir.

Le secrétaire de l'Association se tiendra à leur disposition et leur fournira toutes les renseignements utiles.

BONDUES

Lâche agression. — Dimanche soir, M. Auguste Logache, conseiller municipal, a été victime d'une agression de la part d'un individu d'origine belge, le sieur Alfred Cocheteux, âgé de 23 ans. Ce dernier a été mis en état d'arrestation.

MOUVAUX

Pour l'œuvre de l'hospice. — Une personne charitable qui garde l'anonyme a fait le don d'une somme de 2 francs au profit de l'œuvre de l'hospice.

La Mouvalloise. — La commission administrative de la Mouvalloise » invite ses membres actifs à assister à la répétition générale qui aura lieu ce soir à 8 heures 1/2, au local habituel.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accident de travail. — M. Cyrille Castelain, âgé de 20 ans, demeurant à la Madeleine, occupé par M. Constant Cattaert, entrepreneur de déchargement, a fait une chute et s'est donné une entorse au pied gauche.

LANNOY

Ordres d'appel. — Les ordres d'appel des jeunes soldats qui vont faire trois ans de service, sont arrivés à la gendarmerie de Lannoy. Les conscrits des seize communes du canton de Lannoy sont invités à les retirer.

ASCQ

Cas de fécondité. — Un cas de fécondité vient de se produire à Ascq, dans la famille de M. Henri Delbassée, journalier, contour du cimetière. Mme Delbassée a mis au monde trois enfants, deux garçons et une fille. Mère et enfants sont bien portants. Cette triple enfantement porte à dix le nombre des enfants de M. et Mme Delbassée, six garçons et quatre filles. L'aîné des enfants n'a que 15 ans.

LILLE

Notre Almanach

L'Almanach du Progrès du Nord pour 1902 vient de paraître. Il obtient un succès qui dépasse nos prévisions et le premier tirage que nous avons fait est épuisé.

Aussi, prions-nous nos correspondants et dépositaires de patienter quelques jours ; une seconde édition est sous presse et elle leur sera expédiée incessamment.

Tombé d'une échelle. — Un plâtrier-peintre, M. Jean Descamps, 38 ans, au service de M. Lourent, rue Barthélémy-Delespaul et demeurant rue Dedeyn, était occupé sur une échelle, mardi, vers onze heures du matin, à la hauteur du 1er étage de la maison de Timbres en vente, lorsque il fut lorsqu'il fut pris de vertige et tomba sur le trottoir.

Dans sa chute, l'ouvrier s'est fait des contusions assez graves à la cuisse gauche. Conduit à pharmacie Delaporte, rue Gambetta, il reçut les soins d'un docteur, qui le fit transporter à l'hôpital St-Sauveur, en voiture de place.

Enfant disparu. — M. Bernay, rue St-André, 149, est venu déclarer hier aux commissariat, que son fils Marcel, 5 ans 1/2, était disparu. Voici son signalement : pantalon gris, veste et velours, blonde gris, cheveux blonds, blanc gris sur la tête, bas noirs et bottines à lacets.

Exploit de nocturnes. — Des nocturnes ont tenté dans la nuit de lundi à mardi que vitrine du magasin de M. Bouvet [illegible] rue Gambetta, et ont emporté une certaine quantité de bottes à boulons et de bonbons.

Le magasin est ouverte pour retrouver le ou les coupables.

Bonne France. — Mlle Gelin, 42 ans, demeurant rue Gambetta, 1, a été dérobé 20 francs à un [illegible] d'argent.

GRAND-THÉATRE DE LILLE

Les Tenailles

J'ai, avant-hier, assisté à montrer par un trop bon et [illegible] ; mais, [illegible] Fabrice Carré, [illegible] Pierre Wolff, [illegible] Fabrice Carré, [illegible] Vulcain, 1256 t. c. Thélestes, bois, Antoine, c. — Saint-Nazaire, v. Bertha, 985 t. c. Dansgt, dom. — Harve, v. Jean-Bart, 384 t. c. cap. Bofo, dom. Dubaecker, c. — St-Malo, v. Chantes, 439 t. Godebert, dom. Leroy, c.

Du 3. — Calais, v. ang. Volcian, 151 t. c. Edmonds, ingr. Duchateau, c. — Londres, v. ang. Eurre, 270 t. c. Johnson, Morel, c. — Rouen, v. St-Jean, 244 t. c. Boulon, dom. Besant-Pichon, c. — Londres, v. ang. S R-Pâal, 229 t. cap. Daines dom. Dubaecker, c.

Sorties du 3. — Havre, g. dan. Diana, 127 t. c. Larsen, test. Pariais, c. — Rotterdam, v. ang. Ignet, 572 t. c. Nicholls dom. Dubaecker, c. — Rotterdam, v. Amiral l'Hermite, 62 t. cap. Dongnoglu, dom. Dubaecker, c.

PAS-DE-CALAIS

L'affaire d'Avion

Le parquet d'Arras est descendu mardi par le train de 5 h. 07 du soir à la halte d'Avion.

Immédiatement, le juge d'instruction, le substitut du procureur et le greffier du tribunal se sont rendus à l'estaminet tenu par M. Dépret Emile dit l'As Pique, Grande-Rue. La, dans la chambre occupée par le sieur Charles Robasse, ouvrier mineur, des perquisitions furent opérées.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, deux lettres se rapportant à l'affaire d'Avion ont été saisies, elles émanent de M. Souillart, l'un des inculpés.

M. Robasse était absent et le bruit court, nous le donnons sous toutes réserves, qu'il correspond avec M. Souillart à qui il aurait même en temps utile, c'est-à-dire au début de l'enquête judiciaire, télégraphié de fuir pour éviter l'arrestation.

On le voit, l'affaire d'Avion qui doit venir devant le tribunal correctionnel d'Arras le 12 de ce mois, se complique et peut-être comptera-t-elle un inculpé de plus.

TENTATIVE DE MEURTRE A LIENS

Un mari trompé qui joue du revolver

Il y a quelques semaines, le dame du nommé Constant Lampin, mineur, demeurant à Lens, rue de Londres, quittait son mari pour aller habiter à Hénin-Liétard, avec le sieur Henri Duez, 33 ans, ouvrier mineur.

Il faut croire que Lampin s'accommodait de sa nouvelle situation puisque lundi matin il se rendit à Hénin-Liétard auprès de l'amant de sa femme pour lui proposer de venir chercher ses quatre plus jeunes enfants et une partie du mobilier.

Le mineur Duez accepta et dans l'après-midi se mit en route pour Lens avec le mari de sa concubine. Dans la soirée Duez et Lampin arrivaient à Lens et entraient à l'estaminet tenu par M. Laurent, route de la cité de la fosse n° 3. Le représentant Duez qui était monteur plus aussi généreux, il fit quelques reproches à Duez qui commence à faire sa façon d'agir, puis tout à coup furieux, il tire de sa poche un revolver qu'il décharge à trois reprises sur l'amant de sa femme. La première balle atteignit Duez à la figure ; les deux autres lui passèrent au-dessus de la tête.

M. Viart, commissaire de police, fit mettre immédiatement en état d'arrestation Lampin. Un mineur [illegible] qui a été conduit mardi matin à la prison de Béthune sous l'inculpation de tentative de meurtre.

L'assassinat de Billy-Montigny

Nous avons eu en son temps relaté l'attaque nocturne dont a été victime, à Billy-Montigny, le J.-B. Debève, mineur à Courcelles-les-Lens, qui, après avoir reçu plusieurs coups de couteau, succombait laissant une veuve et trois enfants.

L'auteur présumé de ce crime, le nommé Reiter, sujet allemand, a, on le sait, pris la fuite immédiatement. D'après des renseignements qui nous parviennent, le meurtrier vient d'écrire à M. Jean Harbohy, chez qui il logeait le printemps dernier, pour lui faire parvenir ses vêtements. Dans sa lettre, Reiter dit ne pas être coupable du crime dont on l'accuse.

Le parquet de Béthune va donc pouvoir connaître où s'est réfugié l'auteur de cette attaque criminelle et le faire appréhender sans retard.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS
agricoles et commerciaux

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Bœufs, vaches, taureaux. — Nous avons eu ce matin un marché bien difficile, malgré le beau temps. L'offre était par trop considérable et les demandes étaient peu nombreuses. Il y a 2 francs de baisse.

Les taureaux se sont difficilement vendus. On payait jusqu'à 0 fr. et 0 fr. 0 kilo les bœufs de la Mayenne et jusqu'à 58 et 60 dans les chalotais et bretons. Quant aux taureaux d'herbe, les cotations vaux de 48 à 53 c. le 0 kilo.

La petite vaude pour boucherie valait de 48 à 52 c. le 0 kilo.

Dans les bœufs blancs, les affaires de détail à 70 c. cont cte des plus rares et les bœufs bandés ne valaient pas mieux de 70 à 72 c. Les moyens bœufs s'offraient de 60 à 68 c. et les chétives de 56 à 58 c. le 0 kilo.

Les vaches n'étaient pas moins délaissées que les bœufs. Les genisses se détaillaient de 72 à 76 c. et les bonnes vaches bien en chair se vendaient de 65 à 70 c.

Les vaches de l'Ouest se relevaient de 60 à 65 c. et les normandes et toute provenance de 52 à 55 c. le 0 kilo.

Veaux. — Un approvisionnement réduit à la quarantaine, un temps frais ont suffi pour relever l'activité de la demande et permettre aux détaillants de relever les prix de 10 c. par kilo.

Mais il est à constater que ce sont surtout les bons veaux qui sont rares et bien demandés pour satisfaire à la clientèle aisée qui fait les plus belles fêtes de cette saison alpestre.

Moutons. — Bien que les arrivages aient relativement diminué, nous avons eu affaires, en ce moins aisé et difficile, par suite de l'entrée en saisonnière des bêtes de pâture et de la hausse des fourrages.

Les suvergnats n'étaient pas obtenables à moins de 95 c. les bons de choix se sont même payés un peu plus.

Les moutons de la Charente et du Maine-et-Loire valaient de 90 à 95 c.

La contingente comportait 226 bêtes qui se sont vendues aux environs de 85 c. le demi kilo.

Les bêtes de qualité ayant entre-deux taxes de 80 à 85 c.

Les moutons d'Ile-Bourbonnais constituent une nouvelle race dont il n'est pas cité cette année moins de 2 fr. le 1/2 kilo.

Porcs. — L'approvisionnement de ce jour accompagné que 2,000 porcs, dont 1,000 de Bretagne, offre à commandé un marché assez ferme. Les prix ont été de 0 fr. 0 pour les porcs de 0 à 0 kilo ; pour 100 kilo vif.

A remarquer que les porcs de qualité et à une catégorie inférieure se maintiennent que le [illegible] de [illegible].

Les porcs gras sont assez demandés de plus en plus recherchés et leur taux peut être considéré comme [illegible] 0 fr. 0 le kilo net.

Les moutons gras ont été [illegible] de 0 à 0 fr., pour les bons porcs gras et de 0 à 0 fr. 0 pour les [illegible].

A la vente du 0 [illegible] 0 à 0 fr. 0 le kilo net.

Les moutons gras ont été [illegible] de 0 à 0 fr. 0 le kilo net.

Les porcs gras ont été [illegible] de 0 à 0 fr. 0 le kilo net.

Les effets de la superstition

C'était un de ces derniers [illegible] il faisait [illegible] qui [illegible] Paris, la chaleur était [illegible] les [illegible] de [illegible] interruption, l'Alsia prendre le [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]